

**Rapport d'activités de l'AIDE pour l'année 2008**

L'année 2008 a vu se poursuivre les développements initiés dès 2004 et réalisés de nombreux projets.

Le recrutement de nouveaux membres a été renforcé et, en conséquence, la diffusion de la RIDE (Revue Internationale de Droit Economique) a notablement été élargie.

La RIDE continue à être classée, par le CNRS français, en tête des revues francophones dans son domaine, ce qui est remarquable.

Un cahier thématique, sous la direction de M-A Moreau sur « Les restructurations d'entreprise et les politiques européennes : Quelles interactions ? » a été publié (2008/2).

Un autre cahier thématique est en préparation sous la direction de Hanns Ullrich sur la question de la propriété intellectuelle et les semences.

L'AIDE a créé à une collection d'ouvrages « Droit/Economie International » sous la direction du Professeur Nicolas Thirion (Université de Liège).

Ont été publiés dans cette collection :

En 2006 :

BAKANDEJA wa MPUNGU, G.,  
Les finances publiques. Pour une meilleure gouvernance économique et financière en République Démocratique du Congo, 2006 ;

THIRION, N. (sous la direction de),  
Libéralisations, privatisations, régulations. Aspects juridiques et économiques des régulations sectorielles. Marchés financiers – Telecom – Medias – Santé, 2006 ;

REMICHE, B. (sous la direction de),  
Brevet, innovation et intérêt général. Le brevet : pourquoi, et pour faire quoi ?, 2006 ;

En 2007 :

MORIN, J.-F.,  
Le bilatéralisme américain : la nouvelle frontière du droit international des brevets, 2007 ;

REMICHE, B., KORS, J. (sous la direction de),  
L'Accord ADPIC : 10 après. Regards croisés Europe-Amérique latine. Actes du séminaire de Buenos Aires organisé par l'Association internationale de Droit économique, 2007.

THIRION, N. (sous la direction de),

Le marché et l'Etat à l'heure de la mondialisation. Actes du 1<sup>er</sup> colloque David-Constant de la Faculté de droit de l'Université de Liège, 2007.

En 2008 :

BOY, L, RACINE, J.-B., SIIRIAINEN, F. (sous la coordination de),  
Sécurité juridique et droit économique, 2007.

BRAHY, N,  
The property régime of biodiversity and traditional knowledge. Institutions for  
Conservation and Innovation

D'autres ouvrages sont en préparation. :

Le commerce international entre bi et multilatéralisme

Droit économique et droits de l'homme.

#### 1. Colloques et réseaux

L'Association a poursuivi sa réflexion sur la mise en œuvre de différents colloques et réseaux pour les années qui suivent.

A Le colloque sur les professions libérales (Eric Balate) soulève toujours autant de difficultés dans la mesure où les professionnels semblent réticents à s'engager dans cette voie. La question de la mise en concurrence semble soulever de nombreuses difficultés. Eric Balate continue néanmoins ses investigations.

B Le projet de réseau «concurrence fiscale» est très avancé et donnera lieu à un colloque (Direction : Antonio Carlos dos Santos, Professeur à l'Université de Lisbonne).

C Le colloque sur l'évolution du Commerce international s'est tenu à Paris du 27 au 29 mars 2008. Deux séminaires préparatoires avaient été organisés, le premier à Paris en janvier 2007 et le deuxième à Rome en avril 2007. Il va donner lieu à publication : "Le commerce international entre bi et multilatéralisme".

D Ont été lancées plusieurs idées qui devront être approfondies en 2009 :

- Le marché des énergies peu polluantes. Le droit doit créer ce marché pour le rendre attractif. Il faut créer un sous marché dans celui de l'énergie. On peut envisager un réseau d'étude des relations bilatérales. Dans un second temps, il faudra un réseau plus large.
- La normalisation technique et les « pouvoirs privés économiques » Aujourd'hui, ces normes techniques sont en concurrence et se font en même temps que les innovations. Derrière les associations de normalisation, on trouve les pouvoirs privés Il faudrait couvrir cette lacune dans le droit.
- Les agences de notation. Elles se présentent comme « pro-concurrentielles » alors que les responsabilités juridiques ne sont jamais abordées.

## 2. Institut Euro-Africain de droit économique

Le projet de mettre sur pied un Institut euro-africain de droit économique a fait l'objet de réflexions de l'Association depuis quelques années. Différents groupes de travail se sont penchés sur la question et, lors du conseil d'administration de Rome en septembre 2004, celui-ci avait décidé de mettre sur pied cet institut qui a pour objectif de favoriser la formation en droit économique de cadres africains, apporter une assistance technique aux États africains dans la rédaction de lois, la négociation de contrats, etc. dans le domaine du droit économique et favoriser la création de réseaux et d'échanges entre européens et africains.

En 2005, plusieurs réunions ont eu lieu en vue de préciser le projet et de rechercher des financements. La première réunion visant à la constitution de cet Institut prévue pour septembre 2005 avait du être reportée, pour des raisons budgétaires, à 2006.

La réunion a finalement eu lieu, les 20 et 21 octobre 2006 à Wavre, sous la forme d'un séminaire Euro-Africain :

« Faisabilité de la création d'un institut Euro-Africain de droit économique ».

A l'issue de ces deux journées de travail où ont été invités des partenaires européens et africains, le principe de la création de l'institut a été adopté et la répartition des tâches effectuées.

L'institut « INEADEC » a été créé officiellement à Paris le 19 octobre 2007, à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'AIDE. Il est présidé par l'ancien Premier Ministre français, Michel ROCARD. Le Roi de Belgique lui a accordé la personnalité juridique le 21 décembre 2007.

L'objet de l'Institut doit être une réponse aux déficits existants qui se traduit par :

- L'assistance à la négociation. C'est l'un des premiers problèmes posés en Afrique malgré la souveraineté théorique des Etats.
- La proposition d'une structure d'« appui » auprès des organisations dans les négociations régionales ou internationales.
- Les questions de formation initiale et continue ont été évoquées et devraient faire l'objet d'offres de formation en droit économique.

La question du financement a été envisagée lors de plusieurs Conseils d'administration. Les bailleurs de fonds veulent financer des projets concrets. Les fondateurs ont dû les convaincre qu'il fallait faire le lancement de l'Institut. Il s'agit d'un travail complémentaire au leur qui est de financer des projets concrets. L'INEADEC, lui, travaille d'abord sur les structures et leur mise en place.

L'Institut a déjà eu une activité. Le colloque de Kinshasa. Grégoire Bakandeja rappelle que cela fut un haut lieu d'échanges (300 participants : politiques, hommes d'affaires et universitaires). Il a relevé l'importance de la présence de Rocard. Sur l'après-colloque : des contacts ont été pris avec les autorités du pays pour des « Dossiers ». Le siège régional est au centre ville et comporte une salle de conférences. Greg. Bakandeja a amené une revue qui traite notamment du colloque et qu'il distribue. Un siège a été installé à Dakar.

### 3. La Revue Internationale de Droit Economique (RIDE)

Elle a publié, comme convenu, quatre numéros en 2008 représentant plus de 500 pages. Une quinzaine d'articles ont été publiés dans des domaines variés du droit économique. Le nombre d'abonnés est d'environ 420.

On constate que les articles publiés dans la Revue sont de plus en plus cités et qu'il y a de plus en plus une marque d'intérêt pour y être publié ou la lire. Un signe encourageant est la fidélité des bibliothèques publiques (universitaires ou autres) à la Revue. Quand on connaît les difficultés financières de ces bibliothèques et l'obligation qu'elles ont de réduire leurs abonnements, le fait qu'elles poursuivent celui de la RIDE est évidemment très encourageant.

Devant le succès de la revue, il avait été décidé, en outre, de créer, avec l'accord de l'éditeur, des « dossiers » (120 pages). Le premier est déjà sorti, début 2007, « La régulation du commerce communautaire et international des aliments » et porte sur un colloque consacré à l'anniversaire du CNA (Conseil National de l'Alimentation) qui s'est tenu à Nantes. Le prochain « Dossiers » (printemps 2009) portera sur « *Droit économique dans les secteurs agricole et agroalimentaire, et débats autour de thèmes d'actualité du droit économique* » (Deuxièmes rencontres de droit économique du CREDECO).

D'autres dossiers suivront.

### 4. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à plusieurs reprises à Paris, Bruxelles. Le Conseil a poursuivi, avec succès sa nouvelle formule de travail : moins de réunions par an (en principe deux ou trois) mais plus étoffées. Chaque réunion du CA commence par un séminaire de travail et se poursuit par un jour et demi de réunions organisationnelles. La nouvelle formule semble s'être montrée efficace en 2005 et a donc été poursuivie en 2006 et en 2007 et 2008.

Dans tous les cas, une participation financière des institutions d'accueil permet à l'AIDE de limiter fortement les frais.

Une des conséquences positives de ces réunions inaugurées en 2005 et poursuivies en 2006, 2007 et 2008 est qu'elles conduisent régulièrement à l'adhésion de nouveaux membres.

La question majeure débattue en 2008 a été celle du renouvellement des membres du CA en place depuis plusieurs années. Il fallait un renouvellement pour faire entrer des jeunes et des membres de nouveaux pays. Les discussions ont occupé plusieurs réunions. Après un large échange de vues, le Conseil d'administration a arrêté la procédure suivante pour la désignation d'un nouveau conseil.

Contact a été pris par le Président avec les personnes qui n'ont pu assister aux réunions du Conseil ces dernières années pour savoir quelles sont leurs intentions pour l'avenir. Il a insisté sur le fait que ne plus être membre du conseil n'implique pas, bien au contraire, de ne plus être membre de l'association.

Un certain nombre de personnes a été contacté par les membres du conseil ayant participé à cette réunion afin de voir si elles accepteraient de devenir membre de notre conseil. A l'issue de ces deux consultations, la Secrétaire Générale et le Président ont soumis au conseil une

liste de candidats à élire. Le conseil a été invité à donner son avis dans les quinze jours, à la suite de quoi tous les membres ont été invités à se prononcer, par un vote unique, sur l'ensemble de la liste des membres devant constituer le nouveau conseil.

Il a été rappelé que le conseil d'administration peut toujours, au fil du temps, compter d'autres membres. Le prochain conseil accueillant les nouveaux membres a eu lieu à Paris début avril 2009.

Pour l'année 2008 travaux ont porté notamment sur:

- Des travaux qui doivent commencer immédiatement et être mis en perspective avec la création de l'institut euro-africain de droit économique sur :  
  
« Les effets économiques du choix d'un système juridique : le cas de la mise en œuvre de l'OHADA. Le droit de l'OHADA, sécurisation des agents économiques internationaux et domestiques et développement économique ».
- Une réflexion qui devrait aboutir à terme à la tenue d'un colloque sur « les limites du marché comme régulateur des sociétés » mettant en avant l'idée de limites du marché. Le balancier de la libéralisation a, semble-t-il, été trop loin, ce qui soulève un vrai problème de philosophie sociale. Le thème lancé par Hanns Ullrich, sera repris en 2009.
- Une autre proposition de réflexion sur une nouvelle directive fusionnant 4 directives sur le droit de la consommation. Il s'agirait davantage d'une consolidation fondée sur l'idée de droit contractuel communautaire que de nouveautés réelles. La Commission cherche un cadre commun de référence. Elle y voit une proposition académique comme un Code civil européen intégrant le droit de la consommation (clauses abusives, y compris entre professionnels). Le Parlement veut aller plus avant. Il y a là incontestablement une recherche à mener.
- Une autre proposition plus large a été faite. Le fil directeur en est « les pouvoirs privés et leur contrôle ». C'est aussi un problème philosophique. Mais il faut faire des études prosaïques avant la théorie. La collecte des données est préalable. Hanns Ullrich a été chargé du dossier.

En conclusion l'Association fait preuve d'un réel dynamisme et de plus en plus de personnes n'ayant pas participé à sa fondation y jouent un rôle important ce qui est rassurant quant à sa pérennité. Le nouveau conseil qui s'est installé au printemps 2009 devrait donner le signe d'un nouvel essor de l'Association avec des membres venus de nouveaux pays.

Fait à Louvain-la-Neuve, le 12 mars 2009.